

## Éducation/ Santé

## Assurance maladie dans les écoles sous régime CNAMGS

R.H.A

Libreville/ Gabon

**ASSURER** les élèves des établissements publics et privés de la capitale. C'est la mission que s'est assignée l'Assurance scolaire Saint Paul (ASSP) à travers la mise en place du mécanisme de prise en charge maladie dans les écoles, sous la couverture de la Caisse nationale d'assurance de maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Le processus s'effectue depuis bientôt une semaine, jusqu'au mois de janvier, à la direction d'Académie provinciale de l'Estuaire. L'idée est partie du constat selon lequel les accidents en milieu scolaire sont fréquents et constituent une épine aux pieds des responsables d'établissements et des parents d'élèves, qui éprouvent des difficultés à pallier cet état de fait. Cette problématique a été soulevée lors de la conférence du Conseil économique et so-

cial (CES) sur l'assurance scolaire, le 8 novembre 2014.

Plusieurs responsables d'établissements avaient émis le souhait d'obtenir un cadre contractuel assurance scolaire-CNAMGS, pour la prise en charge des cas d'élèves en état de maladie dans les écoles. Après agrément de la CNAMGS, en novembre 2015, il revient désormais à l'ASSP-Assurance de procéder à l'élaboration du fichier des assurés scolaires ayants-droit CNAMGS, en collaboration avec les différents établissements concernés. Pour ce faire, les parents assurés doivent, pour le succès de cette opération, transmettre aux chefs d'établissements uniquement la photocopie de leurs cartes d'assurés, en plus de la copie de la carte d'assuré des différents ayants-droit, et une cotisation de 2000 francs pour la constitution d'une caisse. « Les 2000 francs qui seront remis par les parents d'élèves constitueront la caisse garantie tiers-



Photo : R.H.A

**Fulbert Metogho, responsable de Assp assurance et promoteur de cette opération.**

payant assuré scolaire. Grâce à cette caisse, la quote-part à la charge des parents sera payée par ASSP-Assurance, conformément à la lettre de recadrage», a précisé Fulbert Metogho, responsable de cette structure. En d'autres termes, les 80% des frais médicaux seront pris en charge par l'assurance maladie et les 20% par l'ASSP. M. Metogho a ajouté que « cette offre concerne également les élèves des établis-

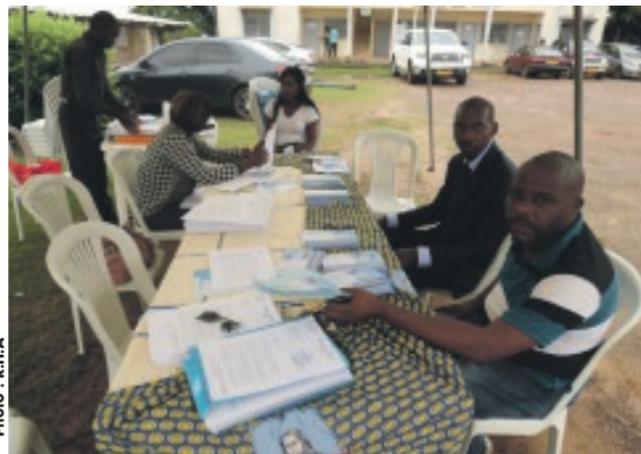


Photo : R.H.A

**Une vue de quelques responsables d'établissements ayant fait le déplacement.**

sements publics, à la demande des responsables, du président de l'association des parents d'élèves ou d'un groupe de parents. Ces derniers pourront solliciter l'enrôlement de leurs enfants à notre fichier. Contrairement aux autres, ils devront souscrire à une assurance responsabilité civile scolaire de 1000 francs et être inscrits comme bénéficiaire à la caisse garantie tiers payant assuré scolaire, ainsi qu'à la caisse garantie prise en charge de

premiers soins d'urgence accident».

Notons que la question de la prise en charge en milieu scolaire n'a jamais été traitée dans notre pays. D'où l'accord du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, qui a mis à la disposition de cette équipe l'enceinte de la direction d'Académie provinciale de l'Estuaire, contiguë à l'école publique Martine Oulabou, sur l'Avenue Jean-Paul II.

## Ici et ailleurs

• Décennie de la femme

Rendez-vous à l'hôtel Boulevard



Photo : Aristide Moussavou

Dans le cadre de la «*Décennie de la femme gabonaise*» décrétée par le chef de l'État pour la période 2015-2025, une réunion de la Coordination générale, présidée par le vice-Premier ministre Paul Biyoghé Mba, a lieu ce matin à l'Hôtel Boulevard, sis au carrefour Acae, non loin du Pont-Nomba.

• Société civile

AGOA : restitution des activités du Forum au CES

Membre de la société civile gabonaise, cette association fera ce matin, au Conseil économique et social (CES), la restitution de ses activités. Plusieurs personnalités et des partenaires au développement y sont attendus. Exposition, table-ronde, projections vidéos...figurent au programme.

• Cancer de l'utérus

Vers une réduction du taux de mortalité

Selon une vaste étude publiée dans la revue médicale britannique «The Lancet», le dépistage systématique du cancer de l'ovaire pourrait réduire de 15 à 25%, la mortalité à long terme de ce cancer peu fréquent mais grave, souvent diagnostiqué à un stade avancé. Le professeur Ian Jacobs, de l'University College de Londres, a réalisé cette étude sur plus de 200.000 femmes britanniques âgées de 50 à 74 ans.

Rassemblés par C.G.K.

troisième lettre du LMD, nous entendons, le Docteur ? », a-t-il lancé à l'endroit du ministre de l'Enseignement supérieur.

École normale supérieure/Sortie du premier contingent des Masters professionnels  
La cuvée Ruffin Martial Moussavou prête à l'emploi

LLIM

Libreville/Gabon

**477 Normaliens ont reçu mercredi matin, à l'amphithéâtre de l'École normale supérieure d'enseignement technique (ENSET), leurs parchemins des mains de plusieurs autorités dont le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Denise Mekamne, leur parrain, le ministre des Mines et de l'Industrie Ruffin Martial Moussavou. En présence des parents, amis et autres invités venus honorer les heureux impétrants.**

**L'AMPHITHÉÂTRE** de l'École normale supérieure d'enseignement technique (Enset) a refusé du monde mercredi dernier, lors de la remise des parchemins aux quatre-cent-soixante-dix-sept (477) lauréats de la 20e promotion de l'École normale supérieure (ENS), baptisée Ruffin Martial Moussavou.

En présence de plusieurs autorités, des parents, amis et connaissances des impétrants, les différents intervenants dont la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Denise Mekamne, et son collègue des Mines et de l'Industrie, Ruffin Martial Moussavou par ailleurs parrain des lauréats, ont relevé le caractère particulier de cette cérémonie, en ce qu'elle constitue la première cuvée des Masters professionnels diplômés de



Photo : LLIM

**Les officiels lors de la remise des parchemins. Photo de droite : Le major de la promotion, Léonce Oswald Bignoumba Bignoumba a interpellé le ministre de l'Enseignement supérieur sur les textes régissant le système LMD.**



Photo : LLIM

cet établissement de formation des formateurs.

« Ces premiers diplômés de Master illustrent la mise en œuvre du système LMD par l'École normale supérieure, conformément aux recommandations des États généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation emploi des 17 et 18 mai 2010 », a relevé Denise Mekamne.

Pour sa part, le parrain a félicité ses filleuls « pour en être sortis, et surtout pour en être sortis diplômés ». Il les a exhortés à faire preuve d'abnégation et de travail tout au long de leur carrière professionnelle. « N'acceptez aucune compromission avec le gain facile, les passe-droits, les accointances avec qui que ce soit », a conseillé Ruffin Moussavou.

Selon le directeur général de l'ENS, Guy Martial Nkiet, cette 20e promotion renferme 296 titulaires des Masters professionnels dans les différents disciplines d'enseignement général, 48 documentalistes



Photo : LLIM

**Une partie des lauréats entourant leur parrain, le ministre des Mines et de l'Industrie, Ruffin Martial Moussavou.**

et conseillers d'orientation, 55 titulaires du Certificat d'aptitude du professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), 33 titulaires du Certificat d'aptitude au professorat des collèges (CAPC), 21 conseillers pédagogiques du pré-primaire et du primaire et 24 inspecteurs pédagogiques du pré-primaire et du primaire. Une promotion qui devra, d'ici peu, faire ses preuves

dans le monde de l'enseignement.

Quant au major de cette promotion, Léonce Oswald Bignoumba Bignoumba, avec une note de 16/20 en Sciences physiques, il a relevé leurs inquiétudes liées à l'application du système LMD au Gabon.

« Vous avez entre vos mains, à ce jour, le premier cru du LMD. Les questions que nous nous posons sont les sui-

vantes : où sont les textes qui régissent ce système ? La Fonction publique reconnaît-elle le diplôme de Master ? Qu'en est-il de la

**Jeannette ANGOUMA**  
21 Décembre 2005 - 21 Décembre 2015  
10 ans que notre regrettée fille, sœur, mère et tante Jeannette ANGOUMA, affectueusement appelée maman Yéyi nous a quittés.  
Au moment où nous nous souvenons d'elle, nous voulons également le rappeler au bon souvenir de Dieu son créateur. En cette année du jubilé extraordinaire de la miséricorde divine, en ce jour de triste anniversaire, une eucharistie sera célébrée le 21 décembre 2015 à 17h30, afin que Dieu qui est compatissant et plein d'amour l'accueille dans son ciel et lui accorde la place qu'il a promis à ceux qui lui sont fidèles.